

Menaces écologiques sur le Bénin

1. Environnement : LE BENIN, 4E PAYS AU RANG MONDIAL DESTRUCTEURS DE FORETS

Benin actu, le 30 août, 2012

La destruction des forêts au Bénin est désormais de notoriété mondiale. Le pays vient d'être classé 4e sur la liste des nations à fort taux de déforestation. Ce classement est issu des données recueillies par le World Resources Institute et Greenpeace, deux organisations internationales qui luttent pour la préservation de l'environnement et qui se sont appuyées sur le logiciel Google Earth qui permet d'observer en temps réel l'évolution de la destruction des forêts. Deux autres pays africains figurent dans le top 10 de ces prédateurs de la flore. Il s'agit du Nigeria, qui occupe le 2e rang et du Ghana qui en est le 5e. Les autres pays sont : Honduras (1er), Philippines (3e), Indonésie (6e), Népal et Corée du Nord (7e), Equateur et Haïti (9e). Le Brésil, souvent cité en terme de superficie, ne figure pas sur cette liste tout simplement parce qu'au regard de l'immensité du pays, seuls environ 8% du couvert végétal ont été détruits, contre 31% au Bénin. Ce classement qui remonte à 2009 n'a pas changé trois années plus tard. Au contraire, la déforestation n'a fait que prendre de l'ampleur, avec la complicité passive de certaines autorités. En effet, les populations riveraines des forêts classées ont souvent dénoncé des pressions dont elles sont victimes de la part des trafiquants qui invoquent la protection qu'ils bénéficieraient au sein de certaines instances bien placées.

Source : <http://lautrefraternite.com/?p=24829>

2. LE BENIN, 4E DES PAYS DÉVOREURS DE FORETS

MARDI 4 SEPTEMBRE 2012

World Resources Institute et Greenpeace, deux organisations internationales qui luttent pour la préservation de l'environnement, prenant appui sur le logiciel Google Earth qui permet d'observer en temps réel l'évolution de la destruction des forêts a classé le Bénin, 4e sur la liste des nations à fort taux de déforestation. Cela montre que le Bénin a détruit 31% de son couvert végétal. Ce classement vient donc confirmer un constat : le bradage à grands pas de nos ressources forestières.

Sources : a) <http://actudubenin.over-blog.com/article-le-benin-4e-pays-des-devoreurs-de-forets-109736905.html>

b) <http://actudubenin.over-blog.com/article-exploitation-abusive-des-ressources-forestieres-au-benin-le-scandale-du-bois-83681628.html>

c) <http://actudubenin.over-blog.com/article-interdiction-de-l-exploitation-du-bois-au-benin-blaise-ahanhanzo-glele-doit-faire-preuve-de-fermet-108356236.html>

d) www.ongautrevie.org & <http://www.ongautrevie.org/forum>

3. La destruction de la mangrove, danger écologique pour les côtes du Bénin

Scidev.Net, Hugues François

"Les mangroves finiraient par disparaître en 2040 si rien n'est fait pour conserver la ressource"

Source : "L'Evolution des mangroves dans la commune de Ouidah", Gédéon Anagonou, chercheur en aménagement et gestion des ressources naturelles et de la biodiversité au Laboratoire d'écologie appliquée à la Faculté des Sciences Agronomique de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC).

Source : <http://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/biodiversite/actualites/la-destruction-de-la-mangrove-danger-cologique-pour-les-c-tes-du-benin.html>

4. Destruction des forêts au Bénin : Nature Tropicale dénonce le mutisme du gouvernement

La Nouvelle Tribune, le 23 mars 2012

Il y a quelques mois, 11 personnes dont le Chef d'arrondissement de Pehunko ont été enfermés pour avoir dénoncé vigoureusement cet état de fait.

Ces exploitants forestiers paient une quittance de six cent mille francs par chargement de bois. L'administration forestière perçoit également des taxes. Il en est de même pour les communes qui perçoivent également la TDL.

Source : <http://www.lanouvelletribune.info/index.php/societe/vie-societale/10440-destruction-des-forets-au-benin--nature-tropicale-denonce-le-mutisme-du-gouvernement>

Les investigations des populations sur le terrain ont permis de comprendre que ces exploitants sont de mèches avec le maire Georges Bouko et le chef d'arrondissement de Kouandé centre, Yarou Lafia.

Source : Bénin Actu, http://www.beninactu.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1822%3Ales-langues-des-couvents-devoilees-par-un-chercheur&catid=36%3Aune&Itemid=54

5. Coupes abusives de bois dans les forêts naturelles au Bénin

ECOSYSTEM ALLIANCE II *Bulletin d'information du Programme de l'Alliance pour les Ecosystèmes*

Coupes abusives de bois dans les forêts naturelles au Bénin

L'intervention du chef de l'Etat sollicitée comme ultime recours

La présidente du Comité de Lutte contre la Destruction des Forêts, Zinatou Yarou Kora-Zaki ne baisse pas les bras, malgré les menaces, intimidations, emprisonnements. Toujours dans sa lutte, elle vient d'adresser une lettre au chef de l'Etat. Elle lui expose les faits et sollicite son intervention.

Depuis près d'une dizaine d'années les forêts protégées et classées du Bénin en général et celles des communes des 2KP (Kérou - Kottandé -Ouassa-Péhunko), en particulier, la forêt classée de l'Alibori supérieur et de la Mékrou font l'objet d'une destruction massive au mépris des lois, règlement et procédures en matière d'exploitation forestière. On observe la coupe abusive de toutes les essences forestières à l'aide de tronçonneuses dont l'utilisation est interdite: celles protégées telles que le *Pterocarpus erinaceus* (vêne ou kosso) le karité et le néré. Ceci se passe au vu et au su des autorités chargées de la protection des forêts. Des routes sont tracées, dans les forêts classées, par les braconniers des ressources ligneuses. Des dizaines de camions gros-porteurs -"titans", chargés de bois illégalement coupés, quittent chaque semaine les forêts des 2KP pour le port de Cotonou ou de Lomé (Togo) pour être convoyés vers des pays asiatiques.

Les auteurs et les responsables de cette mafia se comptent dans l'administration forestière qui, au lieu de protéger la forêt, brade plutôt ses ressources. Ils sont également à l'Assemblée nationale où ils se réfugient. On les retrouve aussi parmi les épouses de

certains magistrats qui assurent leur protection. Ils sont surtout au sein des élus locaux qui pensent qu'ils sont au dessus de la loi. Ils bénéficient par ailleurs de la complicité de tout sujet de droit béninois, qui voit cet état de choses se passer, mais reste dans une observation passive et coupable. D'ici quelques années, après la destruction de tous les habitats et refuges, la faune aura disparu de ces forêts qui n'existent plus que de nom. Cette faune, chère au tourisme de vision au Bénin, aura disparu pour des intérêts égoïstes et pour l'amour de l'argent. Ce qui privera la génération future d'apprécier ces richesses forestières. Même un reboisement artificiel ne pourra corriger ce qui se détruit puisque le reboisement ne prend d'ailleurs pas en compte les espèces détruites en vue de leur remplacement.

La désertification a déjà une porte facile d'entrée par le Nord, voisin des pays sahéliens qui l'envient pourtant.

Des propositions pour éviter des conséquences désastreuses

Il est urgent d'assurer le renforcement des composants de la société civile pour arrêter ce massacre des forêts conformément à l'article 14

de la Charte sur la Gouvernance Environnementale qui stipule que « *la Société Civile a particulièrement pour rôle et responsabilité d'être attentive aux pratiques en matière de gestion environnementale et de se constituer en groupe de pression pour influencer sur les décisions et les pratiques portant atteinte à l'environnement* ». La tenue d'une conférence sur la gestion de l'environnement au Bénin permettrait de faire l'état des lieux et de situer les enjeux et les perspectives. Le vote d'une loi qui institue le crime contre la nature est donc d'actualité. La formation d'une commission d'enquête internationale indépendante permettrait de faire l'audit de la gestion des forêts au Bénin et d'évaluer les sonies des conteneurs du bois naturel béninois du port de Cotonou et de celui de Lomé. Il serait intéressant de transférer cette exploitation des ressources ligneuses à l'Office National du Bois(ONAB). Elle devrait être aussi déconcentrée vers les zones forestières pour travailler en partenariat avec les communes riveraines afin d'arrêter les dégâts.

Pour finir, la création d'un observatoire de lutte pour la protection de l'environnement au Bénin est aussi souhaitable pour garantir la sécurité dans ce domaine •



Madame Madame Zinatou Yarou Kora-Zaki au cours d'une conférence de presse

Nature Tropicale ONG

Siège social : Lot 4477 «R» Yagbe

06 BP 1015 Akpakpa PK 3 Cotonou
(République du Bénin)

Tel.: (229) 21 33 37 73
Cell. (229) 95 40 94 14

Email: ntongmu@yahoo.com
info@naturetropicale.org

Site Internet : <http://www.naturetropicale.org>
YouTube: <http://www.youtube.com/user/NatureTropicale>
Skype id: nature.tropicale.org

6. Militante écologiste emprisonnée durant 6 mois au Bénin pour ses actions pour les forêts

La militante, responsable d'ONG, qui a été emprisonnée pour avoir dénoncé l'exploitation abusive des forêts et l'exportation du bois du Bénin est Madame **Zinatou Kora Zaki**. Elle continue la lutte avec nous mais avec beaucoup de difficultés (intimidations, harcèlements juridiques et policiers, répressions des militants dans la région des 2KP).

Aux dernières nouvelles les exploitants sont royalement installés dans les forêts, à présent, et exploitent tout ce qui reste, impunément, et avec la complicité de tous. Leurs camions n'hésitent pas à écraser les paisibles citoyens dans les villages des 2KP.

Nous avons organisé des actions communes ces derniers jours dans le cadre la Journée Internationale des forêts 2014 (Point de presse, Invité sur "Martin Environnement" et Forum du Jour sur la télévision BB24 sur la problématique, à laquelle se sont ajoutés les massacres des éléphants et des hippopotames dans le Parc de la Pendjari.

Vous pouvez joindre Madame Zinatou au : +229 96 90 87 48 ou au +229 95 73 20 65

Nous restons ouverts à toute collaboration pour sauver nos ressources naturelles et surtout nos forêts.

Josea S. Dossou-Bodjrenou

Nature Tropicale ONG, Membre de l'UICN

Lot 4477 «R» Yagbe 06 BP 1015 Akpakpa PK 3 Cotonou

République du Bénin, Tel.: (229) 21 33 37 73; Fax. (229) 21 33 87 32

Cell. (229) 95 40 94 14; (229) 96 10 08 37, (229) 93 48 99 15

Email: ntongmu@yahoo.com, info@naturetropicale.org

Email: josea_bj@yahoo.co.uk (Private)

<http://www.naturetropicale.org>

YouTube: <http://www.youtube.com/user/NatureTropicale>

Skype id: [nature.tropicale.ong](https://www.skype.com/user/nature.tropicale.ong)

7. Destruction anarchique des forêts dans la région des 2Kp : Outrées, les populations sollicitent l'intervention de Yayi

19 décembre 2012

A travers une lettre ouverte adressée au Chef de l'Etat, les populations de Kouandé, Kérou et Ouassa-Péhunco expriment leur ras-le-bol quant à la destruction sauvage des forêts dans la région. Impuissantes face à cette situation qui dure depuis une décennie environ, elles sollicitent l'intervention du président Yayi Boni. Lire la lettre.

Ouassa-Péhunco, le 30 août 2012

Comité de Lutte contre la destruction des forêts sous couvert

Ong Vulgarisation Droits et Devoirs du Citoyen

Tel:95256560/96908748

A Son Excellence Monsieur le Président de la République
Cotonou /Bénin

Objet : Cri de détresse, de colère et demande d'intervention

Pièces jointes

1-PV de réunion des jeunes

2-Copie de décision de justice

Son Excellence Monsieur le Président de la République,

Nous avons l'honneur de venir très respectueusement auprès de votre haute bienveillance porter à votre connaissance ce qui suit :

Son Excellence Monsieur le Président de la République, nous ne pouvons pas vous dire de façon exhaustive ce qui se passe dans les Communes des 2KP en général, et celle de Ouassa-Péhunco en particulier ; mais nous-vous ferons un petit récit des faits tout en vous priant cher Papa, d'avoir la patience de nous lire jusqu'à la fin.

Les problèmes

Depuis près d'une dizaine d'années, nous, populations des 2KP en général, et celles de la Commune de Ouassa-Péhunco en particulier, avons observé impuissantes la destruction de nos forêts, alors que nous en souffrons énormément dans notre âme et conscience. C'est au cours de l'année 2011 que nous avons exprimé notre ras-le bol face à cette situation, dont le règlement promis depuis des années par les autorités et sages a été vainement attendu.

Des courriers ont été envoyés à ce sujet aux autorités locales et administratives à divers niveaux, mais ils ont été sans suite, sauf que, certaines expriment simplement leur impuissance à apporter une solution à ce problème vu les implications jusqu'au plus haut niveau. Comment certains citoyens béninois peuvent-ils être supérieurs à l'Etat, si tant est que l'Etat se dit incapable de les dissuader ? Nous avons même entendu certaines autorités dirent que si un agent forestier ne coupe pas le bois, on ne l'affecte pas dans les 2KP ; et d'autres de dire qu'il fallait créer des affrontements pour que l'autorité soit obligée d'agir. Mais là, c'est de la tromperie, car ce sont les populations pauvres qui payent à travers toutes sortes d'humiliations. Nous constatons malheureusement que les uns sont au-dessus de la loi, les autres en deçà ; et que la loi s'applique en aval et pas en amont.

Quel pays notre cher Bénin ? Nous croyons même que la mafia colombienne n'est pas si forte, car nous osons dire qu'elle est indépendante des pouvoirs de l'Etat. Mais ici au Bénin » nous constatons avec amertume' que ce trafic illégal et très, dangereux pour tous, requiert ouvertement l'adhésion de presque tous les pouvoirs de l'Etat à savoir : le législatif (à travers certains députés exploitants illégaux et » corrompus ; d'ailleurs certains y sont grâce à l'argent de la dévastation des forêts), l'exécutif (à travers certains administratifs irresponsables) et même le judiciaire (à travers certains juges corrompus et sans pitié pour charger des innocents et les foutre en prison). Les récents débats à ce propos au Parlement nous le confirment.

Dans cette situation, qui sauve qui dans ce pays ?

Heureusement qu'il y a un adage de chez nous qui dit : « Quand on met le feu à la forêt, il y a toujours une touffe d'herbes qui résiste » (Gabatier). Alors nous avons espoir que nous ne serons pas laissés pour compte. Sinon quand un pays est engagé dans une telle démarche, nous nous posons la question de savoir ce qui s'en suivra. Mais puisque, nous sommes tous croyants au Bénin, rappelons donc au passage que, l'ultime pouvoir, loin de ceux d'un Etat, pour nous les pauvres frustrés, assoiffés d'un minimum de justice, nous vient de Dieu. Il détient un pouvoir inaliénable et suprême. Et ce pouvoir n'en n'est pas moins que les trois premiers facilement manipulables. Certains de ses intermédiaires sont les génies des eaux et des forêts, nos fétiches (tatapouranou et kpéwonkrou en premier, et tous les fétiches du Bénin en second) et les mânes de nos ancêtres que nous ne cessons jamais d'évoquer et nous croyons qu'ils ne nous abandonneront jamais.

Mais en attendant l'ultime œuvre de Dieu, d'une façon inattendue et imprévisible, mais résolue, un comité de protection des forêts s'est constitué ('car dit-on : « aide toi, et le ciel t'aidera ») pour empêcher ces détracteurs, et criminels de l'environnement, qui sont déterminés dans leur sale besogne, à exposer les populations des 2KP aux affres de la désertification qui avance à grands pas, et à une situation sociale malsaine, comme vous le lirez dans le procès-verbal d'une des réunions tenues en 2008 par les jeunes de la commune. Quand un peuple se lasse des comportements ignobles, de certaines de ces personnes qui se croient au-dessus des règles établies par la société, parce qu'elles sont dans les bonnes grâces de certains dirigeants (bien entendu que ces personnes ne peuvent se déroger aux règles établies par la nature et par Dieu), rien ne l'empêche de réagir, même pas les menaces de mort, les emprisonnements, encore moins les séquestrations, les bastonnades et les calomnies les plus grossières. Ainsi, les jeunes de la commune de Ouassa-Péhunco se sont réunis pour prendre leur destin en mains.

Pendant donc plus d'un an, nous nous sommes organisés pour mener des activités afin de pouvoir empêcher la puissante mafia bien organisée dans son évolution vers la destruction irréversible et sans reste, de nos forêts et espaces protégés. En effet, ils sont plus de deux cent (200) scieurs dans la commune de Ouassa-Péhunco. Il sort illégalement un minimum de deux (2) titans par commune, soit six (6) titans environ dans les 2KP par jour, transportant chacun trois cent cinquante madriers. N'est-ce pas un crime contre la nature qui touche à la fois la génération présente et future. Cette dernière qui n'aura surtout même pas la chance de connaître certaines espèces d'arbres faisant hier encore la valeur de nos forêts et le bonheur de nos populations. Il s'agit de nombreuses centaines d'arbres, même d'essences protégées et interdites de coupe telles que le karité et le néré, illégalement coupés par jour, dans les forêts classées de l'Alibori supérieur et de la Mékrou, ainsi que des espaces protégés. Nous en étions prêts à consentir n'importe quel sacrifice.

Oui, nous en avons payé, car nous avons été envoyés en prison pour un séjour de trois mois, avec des chefs d'accusation grossièrement formulés à notre encontre. Ils sont forts nous a-t-on dit, ces scieurs et exploitants forestiers, ils sont envoyés du haut a-t-on souvent entendu. Ils sont là, du terrain jusqu'au Port Autonome de Cotonou en passant par les différents ministères, à des postes clés d'opération et de protection. Ils ont le pouvoir, la puissance et l'argent. Ils en usent et en abusent. Nous autres n'avons rien que notre devoir moral et légal, qui devrait être aussi le leur selon la Constitution de notre pays : celui de défendre son environnement en empêchant la déforestation et par là, la désertification. Nous ne demandons simplement qu'un minimum de respect pour la nature, car cette dernière lorsqu'elle se fâche, n'est arrêtée ni par le pouvoir, ni par la puissance, encore moins par l'argent. Les belles voitures, les belles villas s'écrouleront, pourquoi pas les plus puissants. Nous sommes donc, engagés sans peur ni crainte, dans une lutte contre la plus grande mafia béninoise. Et, nous sommes exposés à cette mafia toute puissante, sans cœur et sans pitié qui ignore que la nature n'est pas leur propriété et qu'elle doit être préservée pour des générations futures. Nous n'entendons donc pas baisser les bras tant que ces gens ne reviendront pas à la raison. C'est un engagement de citoyens béninois répondant aux injonctions de l'article 27 de la constitution béninoise qui stipule que : « toute personne a droit à un environnement, sain satisfaisant et durable, et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement », de la loi N°98-30 du 12 février 1999, portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin en son article 3 qui stipule que : « les différents groupes sociaux doivent intervenir à tous les niveaux dans la formulation et l'exécution de la politique nationale en matière d'environnement ; ce principe est capital dans la lutte contre la pauvreté et favorise le développement du pays ». Et enfin, du décret N°2004-273 du 12 mai 2004 portant approbation de la Charte sur la Gouvernance Environnementale, stipulant en son article 14 que : « la société civile a particulièrement pour rôle et responsabilité d'être attentive aux pratiques en matière de gestion environnementale et de se constituer en groupes de pression pour influencer sur les décisions et les pratiques portant atteinte à l'environnement »,

Les autorités locales

Elles ont toujours joué un double jeu. Officiellement, elles n'approuvent pas la destruction des forêts, et prétextent de ce que ces criminels sont envoyés du haut ; et ont donc les pieds sur terre. Alors, elles reçoivent les pressions du « haut », ce qui les laisse impuissantes. Mais officieusement, elles profitent des miettes que leur glissent les pillards. Elles interviennent en sourdine auprès des autorités compétentes pour demander d'opprimer les populations, parfois en faisant de l'amalgame entre problèmes de personnes, problèmes de famille, problèmes politiques et problèmes de développement. D'aucuns disent même qu'elles ont des tronçonneuses et sont exploitantes officieuses. Elles font plus de recettes à leur propre profit qu'au profit de la commune. Pour preuve, en cinq (5) ans, la commune a illégalement (nous disons illégalement parce que le bois devrait automatiquement être saisi et les contrevenants envoyés en prison, et non taxé et libéré, car les taxes concernent une exploitation normale, légale) perçu moins de dix-huit millions (1.000.000) de francs CFA de taxe sur le développement local, ce qui ne fait même pas le prix de vente de deux (2) chargements de titan. Excellence Monsieur le Président de la République, permettez-nous de faire ce petit calcul : pour un titan par jour, nous avons au moins trois cent titans par an ; trois cent fois cinq (ans) donnent mille cinq cent titans en cinq ans, et mille cinq cent fois un million (minimum de prix de vente d'un titan de madriers) égal un milliard cinq cent millions ; et sur cette somme la commune n'a reçu que dix-huit millions. Qu'est-ce qui a été fait comme reboisement avec ces miettes ? Personne ne sait. Et notons que vingt milliards ne peuvent pas reproduire le couvert végétal qui a été détruit. Combien la commune a-t-elle dépensé en cinq ans pour les fêtes commémoratives du 1er juin ?

Quel est aussi le budget de la Direction Générale des Eaux et Forêts pendant cinq ans au profit de la commune ?

Les autorités locales doivent-elles faire leur volonté, ou la volonté universelle que traduisent les textes de lois ?

En plus, ces autorités au lieu de mettre leurs bonnes relations avec le Président de la République, au profit du développement de la commune, (en faisant par exemple, des plaidoyers pour la construction de la route Ouassa-Péhunco - Guessou-sud, longue de 80 km, et dont il faut mettre plus de quatre heures de temps pour parcourir et, payer le double du tarif ; et l'autre, allant de Ouassa-Péhunco à Djougou longue de 74 km, mais qu'il faut multiplier par trois pour y arriver, puisqu'il faut passer par Kouandé - Birni : - Copargo et - parfois par Kouandé - embranchement Natitingou - Birni - Copargo pour arriver à destination, en mettant plus de cinq heures de temps et en payant trois fois le tarif, à cause d'un pont qui bloque le parcours normal chaque saison de pluie, et cela depuis avant notre, naissance), ces autorités locales deviennent des diseurs de bonnes paroles à, leur profit, pour leurs intérêts égoïstes. Ils vont même jusqu'à profiter de ces relations avec le Chef de l'Etat pour faire du chantage moral aux parents d'élèves et aux étudiants, en disant, que leurs enfants ne réussiront jamais à un concours, et ne trouveront jamais à faire dans ce pays, ou qu'ils iront en prison sans jamais pouvoir y ressortir, s'ils s'impliquent dans la lutte pour la protection des forêts. Qu'y a-t-il de mal dans cette lutte pour que nous recevions de pareilles menaces de la part de nos autorités locales, nos parents ?

Nous sommes même traités d'impolis alors que nous avons des enfants que nous éduquons et que, certaines de nos petites sœurs et petits frères sont grands-mères, et grands-mères. Enfin, si nos parents nous traitent d'impolis, alors la faute ou la responsabilité revient à qui ? Qui veut abattre son chien l'accuse de rage. En plus chacun a son impoli chez lui.

Non ! Que les gens aient le courage de dire ouvertement ce qui les chagrine en nous regardant, au lieu de passer de bureau en bureau pour raconter des mensonges ; et que ceux qui les épousent sachent que nul n'est éternel sur cette terre. On peut mourir avant ou après ses progénitures, et le reste on ne saura pas physiquement le gérer. Leur haine envers une petite insignifiante, les conduit même à tenter d'opposer, deux corps de la sécurité publique (gendarmes et policiers). Quelle irresponsabilité ? Nous en avons vraiment pris peur de cette bassesse très dangereuse et, nous nous sommes demandé qui nous sommes, pour mériter cette haine aveugle. N'est-ce pas que nous avons toujours entendu le Président de la République prôner chaque fois que l'occasion le lui permet, le respect des biens publics, le respect des textes de la République, l'unité de tous les corps de sécurité publique nationale et au-delà, l'unité de tous les béninois et l'unité de tous les africains ?

Nous savons que les gens nous prêtent des intentions politiques. Qu'ils se tiennent tranquilles. Nous ne voulons remplacer personne, ni à un poste politique, ni à un poste administratif.

Nous n'avons même pas les compétences, ni les capacités, non plus les aptitudes, encore moins les moyens. Les comportements des politiciens de chez nous ne nous inspirent pas à cette activité que nous appelons d'ailleurs la « pourritique ». Nous savons nous contenter du peu qui nous revient et, nous pensons qu'il n'est point besoin d'un poste politique pour exercer ses devoirs. Nous ne sommes jamais allés à une réunion politique. C'est peut-être ce qui fait en dessous notre péché (que nous continuerons certainement de commettre) car on nous dit que nous ne sommes rien, même pas un conseiller de délégué, et nous voulons régler les problèmes de la commune. Mais, nous nous pensons qu'en tant que citoyen béninois nous avons des droits et devoirs et que, pour les exercer nous ne sommes pas obligés de passer par la politique. Puisque, nous voulons les aider dans leurs tâches pour le bien être de tous, les politiciens devraient nous accueillir sagement et non, user de leurs malices pour nous aider à mourir en martyr, comme ils le disent chez nous à Ouassa-Péhunco. C'est aussi la commune où de jeunes délinquants montent la garde aux abords des différentes routes pour rançonner les passants en jouant à la fois le rôle de douanier, d'agents de renseignements, agents de gendarmerie et d'agents de la Mairie, au vu et au su des autorités locales.

A Ouassa-Péhunco, on arrête même les défenseurs de l'environnement dans les mosquées.

Vous comprenez cher papa qu'il en résulte qu'à Ouassa-Péhunco ; à cause de la haine et de la cupidité de ses dirigeants, qui ne poursuivent que leurs intérêts égoïstes, nous n'avons plus ni association de sages, ni association de développement depuis plus de dix ans, et depuis deux ans plus d'association des jeunes. Ne dit-on pas que quand le mur est lézardé le margouillat y pénètre facilement ?

C'est vraiment dégueulasse ! Trop c'est trop !

Excellence Monsieur le Président de la République

Vous avez vent du ras-le-bol des populations puisque, lors de votre passage dans la commune de Ouassa-Péhunco en février 2011, nous avons dénoncé cette destruction à travers une banderole que vous aviez vraiment lue et aviez déjà commenté par poser des questions à certaines autorités qui dans cette ambiance ne vous diront jamais la vérité.

Les scieurs font courir les rumeurs selon lesquelles la commune de Bassila qui est pourvoyeuse de destructeurs des forêts, a signé lors de la campagne électorale, un accord avec son Excellence, pour finir les forêts du Nord-Bénin.

Même si Ouassa-Péhunco n'a pas voté pour son Excellence Monsieur le Président de la République, cela ne devrait pas être ainsi, puisque la désertification est après tout un problème national, régional et pourquoi pas mondial. Les mafieux vont jusqu'à dire que, le Bénin a signé avec le gouvernement chinois des contrats de construction des infrastructures (la nature les détruit en un laps de temps) contre la destruction des forêts. Aussi, les mêmes rumeurs disent que votre épouse est celle qui a gagné auprès des indochinois, le contrat d'exportation du bois, c'est pourquoi le massacre des forêts est permis. Toute une guerre psychologique pour dissuader les résistants !

La Brigade de Ouassa -Péhunco

Le Commandant de Brigade de l'époque Monsieur Akpali Bernard (lui aussi exerçant cette activité et profitant aussi des autres destructeurs) l'un des auteurs de notre arrestation (dix personnes étaient jetées en prison dont le Chef de l'Arrondissement central de Ouassa-Péhunco qui est le vice-président de la Commission des affaires domaniales et environnementales, engagé dans la lutte) a été affecté et remplacé par Fagade Maxime qui lui est envoyé pour mater la lutte et préparer sa retraite (dont il a été d'ailleurs surpris), de toute manière avec l'argent du bois. C'est l'une des intelligences béninoises. Nous avons bien compris qu'il est envoyé à la brigade de gendarmerie de Ouassa-Péhunco, non pas pour accomplir la mission d'assurer la sécurité d'honnêtes citoyens, mais parce qu'il a des aptitudes négatives qu'un bandit engagé dans la force de sécurité peut développer est plus dangereux qu'un brigand ordinaire, car il use et abuse de la force et des moyens publics pour commettre son forfait.

Chaque jour que Dieu fait, au moins une moto est volée dans la commune, et il ne fait rien pour la corriger. Mais, il passe son temps à aller chercher les camions dès qu'ils sont à trente kilomètres du centre à l'entrée, pour les accompagner jusqu'à quinze kilomètres à la sortie moyennant rémunération et il dit, assurer la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace Cedeao. Mais, ce qu'il ne dit pas est qu'il s'agit des voleurs et des biens volés. Est-ce cela la mission d'un gendarme ? Il a donc choisi la mission de piller et de protéger les pillards des forêts, et de faire des menaces d'emprisonnement son fonds de commerce, au détriment de la mission que lui a confiée la République.

Pour convaincre certaines personnes, et ses autorités hiérarchiques, le Commandant de Brigade Fagade Maxime prétend défendre les intérêts des sudistes, que nous empêchons de venir couper du bois au Nord ; ou que nous luttons -parce que' nous avons une tronçonneuse et une scierie (s'il en est ainsi rien ne les empêche d'arrêter nos tronçonneuses). Nous reconnaissons que l'un de nos oncles les plus proches a une scierie dont ils ont vérifié tous les papiers. Mais, il n'a jamais eu de tronçonneuse dans sa vie comme ils en ont, et nous non plus, malgré les propositions d'achat de tronçonneuse qui nous ont été faites par certains scieurs.

Par contre, ce qu'ils n'ont pas dit, peut être parce qu'ils ne te savent pas ou, parce que cela ne les arrange pas, est que en 2002, nous avons de façon occasionnelle, revendu quelques madriers, et avec le reste, nous avons fait beaucoup de meubles personnels qui sont stockés chez nous à Ouassa-Péhunco (une information qu'ils peuvent exploiter en cas de besoin en usant de leur intelligence diabolique).

Aujourd'hui plus qu'hier ; nous avons les capacités et les moyens de devenir une exploitante comme eux car d'abord, nous n'avons pas besoin d'un prêt pour avoir un capital et ensuite, nous n'avons pas besoin de gymnastiques pour nous piquer un amant, agent inconscient des eaux et forêts pour nous protéger. Les parents et connaissances dans le corps, nous en avons déjà ; et, pas des moindres, (ils se reconnaîtront) vous comprenez que nous n'avons pas d'ennemis dans ce corps ?

Alors, comme eux-mêmes savent si bien le dire, nous pourrions choisir de devenir en peu de temps multimillionnaire en chargeant des dizaines de titans par semaine, (l'argent que nous avons investi dans la lutte suffirait pour charger dix titans au moins) au lieu d'attendre des mois durant, les modiques recettes réalisées à la scierie, auprès de quelques petits menuisiers. Dans une telle situation nous aurions préféré traiter directement avec les gros bonnets chinois.

Le sieur Fagade et sa bande de faux agents protecteurs des eaux et forêts disent même dans un mensonge grossier que nous faisons travailler les bois arraisonnés dans la commune, dans notre dite scierie, à notre compte. Nous ne sommes pas aussi esclave de l'argent comme eux pour manquer tant de conscience et de responsabilité.

Nous informons que cette accusation a même fait l'objet d'une séance dans le bureau du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Natitingou ; séance qui a réuni le Commandant de la Brigade de Ouassa-Péhunco, le major Fagade Maxime ; le Commandant de la Compagnie Djougou, le capitaine Kokode Virgile ; le Commandant Groupement Nord ; les haut gradés, de l'administration forestière de Natitingou et naturellement le Procureur de la République. Et comme, cette séance n'a pas convaincu le « bourreau » qui devrait nous jeter à nouveau en prison, en tenant seulement compte de ce que les grands ont dit, elle a été sanctionnée par d'un procès verbal sans émargement. Alors cette séance a été reprise cette fois-ci dans la salle de réunion de la Mairie de Ouassa-Péhunco en présence du Maire, des conseillers communaux et de nous-mêmes » vermine de son pays. »

Au cours de cette séance, il a été démontré clairement que nous étions dans l'exercice de nos devoirs, n'étions pas propriétaire d'une scierie, les madriers n'étaient pas exposés dans la scierie à la quelle ils faisaient allusion, et que tous les madriers sont encore exposés dans la cour de l'arrondissement central. Mais malgré cela ces gens continuent de nous calomnier. Cher Papa, vous comprenez pourquoi nous sommes en colère ?

Nous nous demandons si ces gens s'octroient même le droit de partager l'héritage de notre oncle qui n'est pas encore décédé. Mais le code des personnes et de la famille du Bénin ne le prévoit pas ainsi, et ils ne peuvent pas cette fois-ci transgresser les dispositifs de ce code, car ils ne peuvent pas nous obliger à accepter cette offre. Bref la bande de Fagade cherche les poux sur la tête du chauve. Du courage à elle.

Nous voulons par ailleurs dire que dans cette situation, si nous étions vraiment propriétaire d'une scierie, nous ne voyons pas quel bandit d'agent destructeur des eaux et forêts irait la sceller, même accompagné de leurs bras armés de Fagade, car on ne meurt qu'une seule fois. Alors, ils perdent leur temps à fermer les scieries parce qu'ils veulent nous faire mal, et parce qu'ils veulent nous opposer aux propriétaires de scierie et aux menuisiers pour avoir désavoué leurs comportements, tandis que des dizaines de titans chargés de leurs madriers quittent chaque jour la commune et que des milliers de conteneurs quittent chaque semaine le port de Cotonou. L'une de « leurs manies est aussi d'emmerder les pauvres paysans chaque fois que les populations réagissent contre la déforestation. Personne n'est dupe.

Nul n'est propriétaire de ce monde, nous en sommes tous des sujets.

Et le comble est que loin des médias, le Commandant de Brigade et certaines autorités locales ont mis en place une milice formée de jeunes déscolarisés et de certains en voie de déscolarisation : ces jeunes que détruisent inconsciemment des miettes de l'exploitation anarchique des forêts, mais qui pensent qu'ils en bénéficient.

Pour les convaincre il leur dit ceci : « il n'y a plus d'argent Ouassa ; Kérou vend du bois' pour gagner beaucoup d'argent alors que vous êtes miséreux ici, c'est de cette activité que vous vivez, et nous à la brigade, nous achetons du carburant et du crédit avec les revenus de cette activité, pourquoi donc allez-vous laisser ces gens vous couper la bouffe en luttant contre cette activité, alors que la lutte pour la protection des forêts qu'ils mènent est financée par les Blancs qui leur donnent des dizaines de millions de francs qu'ils se partagent ? Alors, faites un front contre eux, et je serai votre bras légalement armé pour contrecarrer les protestataires. Je ne répondrai pas aux injonctions du Procureur de la République qui éventuellement demandera de vous interpellier ». Il leur garantit la protection et ajoute même qu'il va bientôt à la retraite, et que personne ne peut l'affecter (heureusement que lui-même reconnaît qu'il ira à la retraite tôt ou tard).

Véritable jeu de diviser pour régner, et, il a réussi à en rajouter à l'existant, car aujourd'hui beaucoup de familles sont divisées dans la commune de Ouassa -Péhunco.

Nous en avions même entendu pire lors de notre conduite manu militari à la compagnie de gendarmerie de Djougou pour recevoir des menaces afin d'abandonner la lutte pour la protection des forêts. Nous voulons dire au passage que nous n'avons pas du tout peur d'affronter ces marionnettes. Mais, nous avons à la fois pitié et honte de ses esclaves, car nous estimons qu'ils ne savent pas ce qu'ils font.

Si affrontement il doit y avoir, personne ne peut imaginer de quelle manière cela devrait se passer car, dit-on, le serpent hait plus celui qui le doigte que celui qui le tue.

Nous n'avons pas besoin des spécialistes en chargement de madriers utilisés comme miliciens par les autorités locales, et qui sont par ailleurs promus aux braquages. Nous avons plutôt besoin des cadres honnêtes servant dans les différents Ministères et offices d'Etat (Ministère de l'Environnement, Transports Maritimes, Ortb, Port Autonome de Cotonou etc) ; nous avons besoin des magistrats, des avocats (comme en disposent Bassila, Savè ou encore d'autres comfunes) .au service de l'intérêt général pour le bien-être de nos communes et du peuple béninois. Nous avons besoin des élus compétents dynamiques, responsables et pleins d'initiatives comme le Maire de Bassila.

Nous n'avons pas besoin des gens à la tête de notre commune qui, aujourd'hui disent qu'ils sont de Kérou, demain de Kouandé ou même qu'ils sont burkinabé et qu'ils sont seulement venus manger et piller la commune de Oussa-Péhunco qui, au passage n'est que la demeure de leur grand-mère. Nous n'avons pas besoin des gens qui sont sans cesse à la recherche de leur origine, car nous croyons que quand on ne sait pas d'où on vient on ne peut savoir où on va pour nous autres, même si l'histoire nous enseigne que nous sommes d'origine nigériane, où que nous sommes même d'un autre continent, le Bénin reste notre patrie et Ouassa-péhunco reste notre terroir. Nous ne pouvons pas prétendre ou nous prévaloir de cette origine pour exploiter, opprimer, diviser les populations et prévoir prendre la fuite vers le Nigéria au cas où cela va dégénérer. Mais nous osons croire qu'au Burkina Faso, les dirigeants sont respectueux des forêts quelles qu'elles soient ; et ceux qui pensent y trouver refuge reviendront au galop de leur fuite, puisque l'argent du bois leur manquera énormément dans ce pays respectable et qui souffre déjà des conséquences de la désertification. Alors que disent donc les textes de lois, les procédures et les règlements en matière d'exploitation de bois ? Si nous voulons « un équilibre de la nature, et la paix sociale, il va falloir commencer par respecter la nature, que de la dégrader' et de chercher par la suite à lutter contre sa réaction en investissant inutilement des milliards. Suivant le Commandant de Brigade, nous aurions aussi pu dire que c'est parce que le pillage se fait au Nord, ou que la désertification avance par le Nord que le gouvernement ne fait pas grand-chose pour l'arrêter, comme il l'a, fait en arrêtant l'exploitation du sable marin, et en investissant des milliards par la prise d'une ordonnance pour lutter contre l'érosion côtière.

N'y a-t-il pas deux poids deux mesures à ce niveau de gouvernance ? Nous aurions aussi pu exposer ce, déséquilibre. Mais nous ne l'avons pas fait encore que les scieurs spécialistes de destruction des forêts ne sont pas des sudistes comme il veut le faire entendre. Ce sont les populations de Bassila et de Savè.

L'on se demande même si ces gens ont acquis le monopole du pillage des ressources ligneuses, car nous les avons entendus souvent s'en vanter. Aussi, le bois ne reste pas au Sud, il est convoyé vers les pays de l'Asie dont nous ne pourrions jamais satisfaire la demande même en leur vendant les brindilles.

Des camions chargés de sacs de maïs, de mil, d'igname, de noix de karité, de néré, de noix d'anacarde, de coton... quittent chaque jour la commune de Ouassa-Péhunco, pour le Sud et même l'extérieur, sans que cela attire de résistance, parce qu'étant d'abord des produits renouvelables chaque année, mais aussi, n'ayant pas d'impacts négatifs, ni sur la nature, ni sur les populations riveraines qui ne pourront même plus continuer à jouir de ces produits, si la désertification s'installait à la longue.

Pourquoi donc le tueur Fagade Maxime veut créer un amalgame irréflecti et très dangereux ? Et l'on peut justifier qu'il est soutenu par sa hiérarchie en l'occurrence l'équipe de la compagnie de Djougou, en particulier son « capitaine commandant monsieur Kokodé Virgile qui nous prête ses qualificatifs d'agités, de bandits, de « troubleurs » de l'ordre public, de vomis des populations et de fuyards. Que ça marche dans ce pays quand le voleur crie au voleur puisque sur toute sa ligne, il ne traverse que des voleurs : ses complices !

L'administration forestière

Suite à nos actions de protestation (qui en fait ne contribuent qu'à enrichir certaines autorités), le Ministre de l'Environnement a entrepris des actions qui avaient conduit à un semblant de fermeture de plus de soixante dépôts illégaux à Akassato, et à l'arraisonnement du bois frauduleusement conduit au port de Lomé. Mais, cela n'a pas fait long feu. Les fraudeurs ont crié d'avoir fait des prêts dans les banques pour mener cette activité, et ont fait des agitations commanditées dans les rues de Savè et de Parakou, pour qu'il ait relâchement de la part du gouvernement, et pour qu'ils poursuivent leurs activités de destruction des forêts sans être inquiétés.

Alors, s'agit-il du bois de leurs plantations ou fait-on un prêt pour mener une activité illégale, et aussi dangereuse que la déforestation ? Pourquoi en fin juin, des tonnes de cartons de cigarettes et de produits pharmaceutiques frauduleusement transportés ont été calcinés après- avoir fait payer plus de vingt millions à l'un, et plus de quinze millions à l'autre. Ces gens n'ont-ils pas fait de prêts, ou n'ont-ils pas investi de l'argent eux autres ? Ne sont-ils pas des béninois ou sont-ils des béninois à part ?

A l'analyse l'on pourrait dire que cette fraude est moins dangereuse que la déforestation dont l'impact est la désertification, parce que fume qui veut et achète les médicaments de la rue qui le veut. Pourquoi devons-nous assister toujours à deux poids deux mesures dans la résolution des problèmes au Bénin ?

Après avoir survolé les forêts du nord Bénin en hélicoptère, accompagné du fameux DG des eaux et forêts, nous avons été très déçus d'entendre du Ministre de l'Environnement qu'il y a plus de peur que de mal, que les forêts n'étaient pas détruites, et qu'il faille continuer le ravage jusqu'à ce que nous fassions recours aux espèces artificielles.

Avec tout le respect que nous lui devons, nous aimerions savoir si Monsieur le Ministre de l'Environnement dont émanent ces propos connaissait l'état des forêts cinq ans avant ? Sait-il que le Bénin est classé 4^{em} pays destructeur de forêts au monde ? C'est comme si le Ministre du Commerce ou de la Santé disait ceci : laissons les gens vendre leurs fausses cigarettes, et dès que les fumeurs seront malades l'Etat va les soigner. Faut-il d'abord vivre la situation de Malanville et de Karimama pour se rendre compte que la désertification avance vers le cœur du Bénin ? C'est heureux de constater des simagrées de reboisement d'un hectare et demi effectué ça et là par les agents des Eaux et forêts et autres pour tromper la vigilance du peuple. Mais nous serions plus heureux de les voir faire de même sur leurs propres domaines et d'avoir la patience de les attendre jusqu'à maturité, afin de les couper un jour et vendre à leur gré. Si tant est que les indochinois ont des techniques pour sauvegarder l'équilibre de leur environnement, pourquoi ne pratiqueraient-ils pas ces techniques pour satisfaire leurs besoins en bois. Ils peuvent par exemple venir chercher les essences qu'ils viennent couper ici pour les planter chez eux. Pourquoi doit-on les laisser finir nos forêts avant qu'on aille chercher des espèces bambou chez eux en Chine et au Brésil pour venir planter chez nous au Bénin ? C'est drôle que nous sommes si fiers de parler de ce mimétisme très couteux.

Quelle démagogie ? Ne vaut-il pas mieux de prévenir que de guérir ? Pourquoi tant de complaisance avec ces destructeurs, et tant de rigueur avec les autres ? Ceci n'est pas de nature à sauvegarder l'équilibre et la paix dans le pays.

Rappelons que son Excellence, le Président de la République Sud africaine, monsieur Zuma, a attiré l'attention de tous sur ces relations sino-africaines qui doivent être justes et équilibrées et non une nouvelle colonisation de nos pays. Le colonisateur français quant à lui ; avait déjà pris la mesure de la rage et de la folie de destruction des forêts par l'homme. Et pour y remédier, il avait élaboré des textes de lois protégeant les forêts. En son temps, il avait même fait planter des arbres aux abords de nos grandes routes et de nos lieux publics (quelques caïcédras sur la route Djougou-Natitingou, devant la préfecture de Parakou et dans la cour de certaines écoles primaires le témoignent encore). Et pourtant les forêts étaient encore denses, hautes et humides.

Le colonisateur français quant à lui ; avait déjà pris la mesure de la rage et de la folie de destruction des forêts par l'homme. Et pour y remédier, il avait élaboré des textes de lois protégeant les forêts. En son temps, il avait même fait planter des arbres aux abords de nos grandes routes et de nos lieux publics (quelques caïcédras sur la route Djougou-Natitingou, devant la préfecture de Parakou et dans la cour de certaines écoles primaires le témoignent encore). Et pourtant les forêts étaient encore denses, hautes et humides.

Mais aujourd'hui, nous sommes, tristes de constater que ces textes sont caducs, et que, c'est le politique qui gère les forêts au Bénin. Nous populations riveraines des forêts savons de quoi nous parlons, car au-delà de la destruction des arbres, nous vivons la destruction des âmes. Même les populations peulh désertent les 2KP pour le Togo et le Ghana pour leur pâturage, du fait de l'abattage accéléré, sans reste des plantes fourragères et deviennent dans ces pays d'accueil, des réfugiés environnementaux. Nous ne voulons pas leur emboîter le pas, raison de notre engagement pour la lutte.

Est-ce vrai que le gouvernement béninois ne peut rien pour que cette petite faveur naturelle de nos zones ne soit pas que source de malheur pour les populations riveraines et peut être source d'une guerre fratricide et même ethnique ? Qui sait ? Cela n'a pas mieux commencé ailleurs. Dans son intervention à la conférence de presse organisée par le forum sur la biodiversité, lors de la journée internationale des Forêts, le 21 mars 2012, le Directeur général des Eaux et forêts, Monsieur Théophile Cakpo a comparé l'exportation des ressources ligneuses, à celle du maïs qui est une ressource renouvelable chaque année et parfois même produit deux fois l'année du Nord au Sud, et qui provient de l'effort humain. Quelle banalisation monstrueuse ? Faut-il transférer donc à nouveau la gestion des forêts au Ministère de l'agriculture ? C'est vraiment assez triste et écœurant de constater qu'au lieu d'avancer dans les réformes, nous cherchons délibérément à y reculer.

Nous avons aussi entendu un Honorable dire qu'il fallait vilipender les pauvres agriculteurs qui sont à la recherche de leur pitance et, applaudir les agents des eaux et forêts mégalomanes, car grâce à eux le bois au lieu de passer par le Port de Lomé passe par le Port de Cotonou. Sauf, qu'une semaine après ces propos, le gouvernement togolais a arraisonné des camions en provenance du Nord Bénin qui ont été escortés au Togo par ces mêmes agents assermentés des eaux et Forêts sous les instructions de la hiérarchie de l'administration forestière (nous savons de quoi nous parlons). C'est honteux pour le peuple béninois tout entier.

Un autre agent assermenté des Eaux et Forêts a comparé l'exportation du bois à celui du sel en disant qu'on allait nous priver du sel, si nous refusons la coupe anarchique du bois (puisque c'est de cela qu'il s'agit).

Un autre groupe propose aux membres du comité d'acheter des tronçonneuses pour devenir riches dans l'intervalle de trois mois, pour s'acheter des voitures au lieu de perdre leur temps à saisir des tronçonneuses, activité pour laquelle ils ne gagneront rien sauf qu'à passer une partie de leur vie en prison. Nous avons entendu pire que ça et c'est révoltant.

Les agents assermentés des Eaux et Forêts sont-ils désormais formés pour vendre du bois ? C'est évident, car les articles qu'ils maîtrisent mieux et qu'ils aiment si bien partager sont ceux liés à la transaction et non à la coupe, comme si la coupe elle-même ni obéit pas à des règles.

Et même si la vente du bois est devenue leur domaine réservé, leur chose, qu'ils se réservent de nous servir de ces monstruosité. Est-ce pour cela que, les contribuables béninois les payent ? Nous croyons que ce n'est pas bien réfléchi que l'argent guide la culture et non la nature. La preuve est qu'aux Etats-Unis, Sandy a tout détruit sur son passage et sans être arrêté, par la haute technologie américaine.

Alors, le bois pousse naturellement quand les conditions sont réunies, il suffit de l'exploiter judicieusement pour ne pas gaspiller des dizaines de milliards de nos francs dans des projets familiaux, ethniques et que sais-je encore et qui aboutissent très peu.

Sans vouloir trop exagérer dans ma comparaison et sans vouloir rejoindre Monsieur le Directeur général des Eaux et Forêts dans ses comparaisons, permettez-nous de poser ceci : pourquoi devrait-on tuer les bébés naturels parce qu'on pense que la science permet d'avoir des bébés éprouvette en nombre voulu ? N'est-ce pas que cette solution devrait être l'ultime ?

Les rumeurs selon lesquelles des malles d'argent ont circulé dans le pays, ce qui a fait qu'après un semblant de pause, il y a eu relâchement de la part des autorités à divers niveaux. Nous autres n'avons pas de l'argent à distribuer aux différents responsables pour le service que nous leur rendons à travers cette lutte. Ainsi » les nouveaux riches, destructeurs des forêts ont repris de plus belle leurs activités. Des milliers de conteneurs chargés de bois illégalement coupés quittent chaque jour le Port de Cotonou. Est-ce cela qui relance les activités du Port Autonome de Cotonou ? Sommes-nous dans quel pays ? Faut-il finalement que tout le monde fasse l'effort de s'adapter au faux pour vivre heureux dans ce pays où les humains se comportent pire que les animaux de la jungle ?

La justice, en l'occurrence le juge Daniel d'Almeida, Président du Tribunal de Première Instance de Natitingou

Nous constatons que tout le monde a le devoir de lire les textes de lois, car avons-nous souvent entendu dire que « nul n'est censé ignorer la loi ». Mais, la justice n'est-elle pas censée être rendue à tous ? Pour preuve le jugement dont nous avons été victimes en première instance au tribunal de Natitingou. C'est trop flagrant cette injustice.

Dans les coulisses, on justifie cette injustice en disant que les exploitants sont des protégés ou des épouses des colonels, des magistrats, des avocats, bref des grands du système. Mais, nous autres pensions que quand on se dit grand ou femme de grand, cette grandeur devrait leur imposer le devoir de faire des œuvres sociales au profit des populations pauvres. Elles pourraient par exemple créer des fondations et faire des récupérations de livres, de chaussures, d'ordinateurs dans leurs milieux au profit de nous, les pauvres orphelins mal mariés et qui ne méritons pas un emprisonnement gratuit. Mais hélas, dans notre pays, toutes les grandeurs donnent droit au vol, à la corruption et au pillage du pays.

C'est triste de remarquer que dans notre pays les gens sont « grands », mais ils ne pèsent pas. Ils sont en haut mais regardent trop bas.

'Mais, permettez-nous de dire qu'en réalité, nous ne nous étonnons pas trop du comportement de certains magistrats dans cette affaire, puisque nous en avons déjà vus qui sont allés en prison pour vol. Nous invitons donc les responsables des différents groupes de syndicats des magistrats du Bénin à une conscientisation de leurs syndiqués à rendre justice afin que la paix règne dans le pays.

L'histoire se répétant

Cher Papa, permettez-nous de faire cette petite comparaison : si hier les esclavagistes européens venaient avec des gadgets piller les ressources humaines avec la complicité et même la participation, des rois africains, aujourd'hui ce sont les Indochinois qui viennent les malles pleines d'argent piller les ressources ligneuses avec la complicité et même la participation des différents responsables chargés de la protection de ses ressources forestières.

Ainsi, au Sud l'on prétend lutter contre l'érosion côtière (en se battant contre la nature) et au Nord on ne peut rien (contre les humains qui détruisent les forêts) pour arrêter l'avancée du désert à cause des intérêts égoïstes.

Si pour l'esclavage, les gens se rejettent la responsabilité, (les Africains incriminent les Blancs et aux Blancs de dire nous ne chassions pas les Noirs dans les forêts, ce sont vos propres parents qui le faisaient et n'oubliez pas que, nous ne sommes pas les seuls esclavagistes, il y a aussi les Arabes), sur le pillage des ressources ligneuses, les responsabilités sont claires. « Les gouvernements seront un jour désignés responsables de l'avancée du désert (certainement après nous) car les Indochinois ne rentrent pas dans les forêts pour couper du bois. Il y a toujours les plus forts que les autres qui sont les rois et les membres de la cour royale qui sont au-devant des faits. Aujourd'hui l'esclavage a laissé des divisions tant familiales qu'éthniques qui sont difficiles à réparer. A cela s'ajoutent demain les divisions créées par l'arrogance d'une population protégée, (les nouveaux princes de la cour royale), sur une autre orpheline et esclave. La comparaison n'est pas exhaustive.

Pour conclure

Pourquoi ne devrait-on pas transférer cette exploitation des ressources ligneuses à l'Office national du bois (Onab) qui dans ce but devrait être déconcentré vers les zones forestières pour travailler en partenariat avec les communes riveraines afin d'arrêter les dégâts ?

Nous proposons donc la formation d'une commission d'enquête internationale indépendante pour faire l'audit de la gestion des forêts au Bénin et évaluer les sorties des conteneurs du bois naturel du port de Cotonou et de celui de Lomé en provenance du Bénin.

Nous proposons aussi la création d'un observatoire de lutte pour la protection de l'environnement au Bénin.

Nous proposons quand même aux honorables députés et au gouvernement de prendre l'initiative d'une loi qui institue le crime contre la nature. Nous proposons enfin la tenue d'une table ronde ou d'une conférence sur la gestion de l'environnement au Bénin : Etat des lieux, enjeux et perspectives. Au-delà même de cette table ronde sur la gestion de l'environnement, tous les autres domaines de la vie (social, politique, culturel et même technologique) ont besoin d'une table ronde.

Ces propositions ne sont pas exhaustives.

Mais en entendant, nous invitons le peuple béninois à un éveil de conscience, afin que ce crime contre la nature cesse, et que les auteurs soient arrêtés et punis conformément aux lois de la République.

En ce qui nous concerne, si rien n'est fait dans l'immédiat, comme cela s'est fait avec la lutte contre l'érosion côtière, nous populations riveraines premières victimes de cette situation, allons poursuivre notre lutte jusqu'à l'arrêt du pillage des ressources ligneuses malgré les menaces de folie, de mort ... qui pèsent sur nous.

Le Commandant de Brigade et son Commandant Compagnie Djougou avec peut-être le soutien de sa hiérarchie sont en train d'étudier la possibilité de tirer sur le peuple orphelin, exploité et opprimé, sous le prétexte d'un trouble à l'ordre public. En effet, c'est ce qui leur reste vraiment à faire contre nous, puisque les bastonnades, les séquestrations et les emprisonnements ne nous ont pas dissuadés.

L'avenir de nos forêts est entre nos mains.

Excellence Monsieur le Président de la République, nous le répétons : nous ne pouvons pas continuer de voir dans la douleur partir chaque jour des dizaines de titans chargés de bois frauduleusement coupés dans les forêts classées au profit de vils individus. Les cœurs des populations riveraines s'échauffent, se rongent et se meurent, et l'envie de continuer la vie dans cette injustice disparaît. Nous sommes prêts à payer de notre vie pour faire arrêter cette oppression, ou pour que cette exploitation de l'homme par l'homme ne continue pas devant nous.

Et comme déjà, ils nous ont promis à la mort sous couvert de leur uniforme, ou de quelque manière qu'il soit, nous attendons. Mais de toute façon, ils nous rejoindront tôt ou tard, sans les richesses mal acquises sur la terre, mais vides. Nous serons au cas échéant, leurs doyens dans l'au-delà et, allons certainement avoir le droit de les bleuir. Mais s'ils laissent nos enfants, ils poursuivront nos œuvres. Alors, ils ont beaucoup de massacre, sinon une extermination à faire.

Excellence Monsieur le Président de la République, nous n'avons pas la prétention d'avoir écrit une lettre parfaite et, nous tenons à nous excuser pour les éventuelles insuffisances qu'il pourrait y avoir, et les interprétations que pourrait susciter cette lettre, tant sur le plan formel que dans le fond. Nous vous voyons chaque jour vous battre pour le bien-être des populations à travers la recherche d'une prospérité partagée en vue d'une paix sociale. Nous croyons que vous le faites de façon sincère et intégrale. S'il en est ainsi, alors cher Papa, c'est notre manière de vous aider. Nous pensons que tout citoyen animé de bonne volonté et épris de justice doit pouvoir l'exprimer à travers des actions concrètes dans l'égalité et la

liberté. Nous sommes prêts à recevoir votre contribution en vue de l'amélioration de nos actions. Et pour cela, nous aimerions vous dire que nous sommes disposés à répondre à vos appels pour d'amples explications en cas de besoin.

Actualité obligeant, nous ne pouvons pas finir cette lettre sans vous témoigner toute notre compassion par rapport à ce qui vous arrive en ce moment. Nous savons que vous avez certainement échappé à un assassinat physique, mais vous êtes atteint moralement, car une crise de confiance s'installera en vous ce qui vous mettra mal l'aise toute votre vie, d'autant plus que vous ne pouvez rien seul. Nous vous prions cher Papa, de ne pas laisser la peur de l'homme (pour ne pas dire la méfiance de l'homme) vous ; abattre totalement. Comptez sur les rescapés du phénomène béninois qui est la course effrénée vers l'argent souillé. Mais seul votre cœur pur vous indiquera, car ne dit-on pas que le sage n'est pas le porteur de barbe ?

Vous comprenez donc ce que vivent au plus bas niveau tous ceux qui s'acharnent à défendre l'intérêt général. Abus d'autorité, abus de pouvoir (pour défendre intérêts égoïstes) et tout ceci vous est collé, puisqu'ils n'hésitent pas à dire que les ordres viennent du haut ou plus précisément de la présidence.

Combien d'honnêtes citoyens ont les aptitudes pour avoir accès à la présidence, ou peuvent faire parvenir leurs lettres jusqu'à vous ? Alors l'intoxication poursuit son chemin.

Bref, certains administratifs font le travail pour lequel les particuliers les payent pour abuser des pouvoirs publics à leur profit, et non, celui pour lequel l'Etat les paye pour l'intérêt général. C'est dommage et dangereux.

Nous prions Dieu Yah Sidi, les mânes de nos ancêtres et tous les génies, en particulier ceux des eaux et forêts, pour qu'ils vous protègent et vous éclairent davantage dans la gestion de ce pays afin que la paix y règne.

Dans l'attente d'une suite favorable à notre cri de détresse et d'indignation, veuillez agréer Excellence Monsieur le Président de la République et cher Papa, l'expression de notre profonde estime, puis de notre très haute considération.

La Présidente
Zinatou Yarou Kora-Zaki

Ampliations :

- Direction des Eaux et Forêts Atacora-Donga
- Compagnie Gendarmerie Djougou
- Groupement Nord Parakou
- Secrétariat Général du Syndicat National des Magistrats du Bénin
- Ambassade de France/Allemagne/Chine
- Représentant de l'Union Européenne
- Secrétaire Général de la Présidence
- Secrétaire Général du Gouvernement
- Ministre du Commerce
- Ministre de l'Economie et des Finances
- Ministre des Transports Maritimes
- Mairie Péhunco
- Brigade de Gendarmerie de Péhunco

Son Excellence Monsieur le Président de la République,

Suite à notre ras-le-bol face au pillage des forêts, nous les populations de la Commune de Ouassa-Péhunco avons arraisonné des camions chargés de bois, et voici la décision du jugement rendu en première instance par le tribunal de Natitingou, suite à la plainte déposée par les trafiquants contre la Commune et moi (madame Kora-Zaki Yarou Zinatou).

Les non-dits de la décision :

Deux (2) laissez-passer expirés pour restituer onze titans de bois (3474 madriers) ;

Cinq (5) quittances falsifiées, qui dans un pays normal donnent droit à l'emprisonnement de ses titulaires, pour justifier onze titans ;

Tous les bois sont sciés à la tronçonneuse, ce qui est interdit par l'article 53 de la loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin ;

Les textes de lois, les règlements et les procédures en matière d'exploitation ne sont pas respectés (les exploitants ne sont pas déclarés à la Mairie, les espèces protégées telles que le karité et le néré ... sont coupées de façon anarchique, les arbres ne remplissant pas les conditions de coupe sont coupés également dans les forêts classées qui n'ont même pas de plans d'aménagement),

La loi portant régime des forêts est une loi nationale et non communale, pour ceux qui pensent que le pillage doit se poursuivre à Kérou et à Kouandé, sans même préciser que Kérou et Kouandé et Péhunco forment dans le bon sens la communauté des 2KP

L'article 27 de la Constitution béninoise impose à tout citoyen le devoir de défendre son environnement.

Dans les mêmes conditions, les mêmes populations, après leur libération de prison ont arraisonné trois autres titans. Mais là, le bois est jugé saisi au profit de l'Etat, mais officieusement restitué aux tout-puissants exploitants.

La commune a officiellement déposé une plainte au pénal contre les pillards depuis 9 mai 2012, et que cette plainte devrait être prise en compte avant la plainte au civil déposée par les pillards. Mais, elle avait été simplement rangée dans les tiroirs du tribunal,

La Ministre de la Justice n'avait-elle pas raison de dire que la justice de son pays est corrompue ?

Alors, devons-nous subir et vivre dans la douleur les injustices de la justice (des acteurs qui sont sensés dire le Droit dans toute son impartialité), ou se rendre justice vaille que vaille, adienne que pourra ?

Le Maire Yoro Barthélémy, le burkinabè comme il le dit. Quand on ne sait pas d'où on vient, on ne peut pas savoir où on va.

La Mairie de Ouassa-Péhunco préfère-t-elle les miettes sur la destruction des forêts à raison de moins de 20 millions de francs CFA reçus en 10 ans, au financement Papdc à hauteur de plus de 30 millions de francs, et sans contrepartie, que la Commune a perdu cette année 2012 à cause de l'absence de son Maire à la justification des dépenses des fonds reçus en 2011 ?

Le Maire de Ouassa-Péhunco n'a-t-il pas intérêt à restituer à la Commune, la somme de plus de 30 millions de francs détournés sous le couvert d'un achat de matériel d'assainissement jamais réceptionné, que de chercher à voler encore 42 millions de francs à la Commune avec la complicité du juge Daniel d'Almeida

La Commune de Ouassa-Péhunco est-elle une colonie de .celles de Bassila et de Savè, ou a-t-on vendu Ouassa à Bassila ?

Si tant est que Ouassa-Péhunco est le Bénin au même titre que Bassila, et n'a pas ses particularités, pourquoi n'a-t-on jamais vu les nouveaux riches des forêts des 2KP, natifs de Bassila et de Savè venir distribuer des maillots, des ballons et des postes téléviseurs comme ils le font à Bassila et à Savè, ou plaider pour la commune de Ouassa-Péhunco à l'Assemblée Nationale ?

Certaines ethnies ont-elles le monopole de destruction des forêts du Bénin ?

Les agents assermentés des eaux et forêts, sont-ils des agents protecteurs ou destructeurs des forêts ?

Les compagnies de gendarmerie sont-elles installées pour opprimer les propriétaires et aider les voleurs ?

N'est-ce pas pour tous ces actes que le Maire Yoro Barthélémy a été décoré ? Là, c'est vraiment le comble.

Sommes-nous dans un pays où les gens sont décorés maintenant pour les mauvais services rendus à leur nation ? Que le Bénin continuera de nous étonner donc !

Pour moins que cela, certains Maires ont payé de quelque manière qu'il soit, et nous invitons les agents vérificateurs de la gestion des subventions de l'Etat à faire preuve de prudence et de sagesse afin de vérifier réellement la gestion qui est faite de ces subventions par le Maire Yoro Barthélémy.

Que le malin et puissant Maire qui pense qu'il va nous aider à mourir en martyr, cesse de nous distraire, car la comédie dont il use n'est pas notre tasse de thé, et qu'il sache que nous ne mourrons pas avant lui et avant tous ceux qui cherchent notre mort.

Son Excellence Monsieur le Président de la République et cher Papa, les cœurs des populations s'échauffent face à cette exploitation et injustice, et elles sont prêtes à payer de leur vie pour faire arrêter ce pillage accéléré des forêts des 2KP en particulier et du Bénin en général.

Cet article a été relayé par un programme informatique depuis le site Le Matinal. Jolome News n'offre aucune forme de garantie sur le contenu de cet article.

Source : <http://www.jolome.com/dir/article.php?i=93654&t=similar>

8. Exploitation forestière dans les communes de Kouandé, Kérou et Péhunco:Alerte ! danger

Articles

A l'allure où évoluent les choses, si le gouvernement, en l'occurrence le chef de l'Etat ne prend pas des mesures hardies pour remédier à cette tragédie aux conséquences désastreuses au plan environnemental et au plan zoologique, le désert gagnera d'ici à 2015 l'espace des 2Kp et même les communes frontalières de Banikoara, Gogounou et Sinendé dans les départements de l'Alibori et du Borgou.

Depuis trois ans, des envahisseurs de forêts ont séquestré la végétation des communes de Kouandé, Kérou et Péhunco. Dans ces localités, les exploitants forestiers séjournent à leur gré, sélectionnant les arbres de leur choix qu'ils abattent à la tronçonneuse. Toutes les forêts sont assiégées pour la coupe abusive des arbres avec la complicité aussi bien des autorités communales que de l'administration des eaux et de la protection des ressources forestières. Dans la commune de Kouandé, rien ne reste plus à la végétation. Les scieurs ont tout dévasté.

Cette année, ils ont attaqué les forêts de Kédékou, de Nassoukou et de Sékogourou. Il en est de même à Firou, à Kaobagou, à Fètékou dans la commune de Kérou. A Pehunco, la situation est identique. Aucune brousse n'est épargnée de la rage des tronçonneuses. Un tour sur les différents sites a permis de prendre connaissance de l'ampleur des dégâts. Et pour cause, tous les acteurs intervenant dans cette destruction veulent s'enrichir en peu de temps.

Aux dires des exploitants forestiers qui ne sont que propriétaires de tronçonneuses, il y a un grand marché à Cotonou qui convoie le bois vers la Chine.

Du coup, pour ces exploitants, il ne faut plus ménager les forêts. Lorsque les différentes autorités communales s'en sont rendu compte, elles ont, dans un premier temps, tenté de s'interposer et d'arrêter le massacre. Mais l'opposition et la cupidité des exploitants forestiers ont fini par avoir raison d'eux. Ainsi, elles sont devenues elles aussi bénéficiaires de l'exploitation du bois par l'instauration des Taxes de développement local.

Toutes les essences d'arbres, sans exception, des forêts des communes de Kouandé, Kérou et Péhunco sont abattues. Et pour cause, les exploitants forestiers, tronçonneuses à la main, ont élu domicile dans cette partie septentrionale du pays, dévastant tout arbre en madriers à des fins commerciales.

Les camions poids lourd chargés de madriers ont pour destination Cotonou, la capitale économique du Bénin, où se trouve le plus gros maillon de la chaîne. Certaines indiscretions laissent croire qu'il existe un partenariat entre l'Etat béninois et la Chine. Plusieurs autres camions chargés de madriers sont également convoyés au port de Lomé au Togo voisin.

Le constat actuel dans les forêts est très triste. Il est plus triste et plus inquiétant que les effets de feux de brousse. Dans nombre de villages sillonnés dans ces communes, le désastre fait penser au passage d'un cyclone. C'est véritable catastrophe forestière. La destruction du couvert végétal est très avancée et presque achevée. Tous les champs, toutes les brousses, toutes les forêts et même la forêt classée de l'Alibori supérieur sont envahis par des scieurs à la tronçonneuse. Ils sont partout où se trouvent des essences forestières destinées à la fabrication des meubles et à d'autres utilisations. Généralement, ces scieurs sont des employés de quelques individus appelés exploitants forestiers qui, pour la grande majorité, n'ont pas de permis d'exploitation.

De l'art dans le travail

Sur les sites où s'opère l'abattage des arbres, on retrouve des gens habillés en haillons et transpirant à grosses gouttes. Pour affronter les bruits indésirables et embêtants des moucheron, ils recouvrent leur tête d'étoffes à la manière des Touaregs. Ils opèrent le plus souvent en duo. L'un se charge de la logistique, notamment de l'approvisionnement en eau pour étancher la soif et le second tient l'arme de destruction, la tronçonneuse. Ils s'échangent les rôles pour équilibrer ou renouveler les énergies perdues du fait des efforts considérables fournis. Ainsi donc, l'un d'entre eux débordant d'énergie se saisit de la tronçonneuse, appuie sur le démarreur, pose la grosse scie à la base de l'arbre et se met à l'œuvre. La position du scieur tient grand compte des obstacles éventuels à proximité de l'arbre choisi (tels que les marigots), afin qu'il ne tombe dans l'irré récupérable. Une fois l'arbre au sol, le scieur le met en "billes" ou en madriers. Concrètement, il dégage le tronc d'arbre à l'aide de sa

tronçonneuse en sectionnant la base des branches. Ensuite, il se met à tailler les écorces toujours à l'aide de sa machine pour obtenir un gros tronc d'arbre en forme de prisme à polygones carrés. C'est ce prisme qui prend le nom de bille et que le scieur marque d'une peinture en guise de signature. Par endroits, ils finissent le travail en donnant forme aux bois coupés qu'on appelle des madriers dont les formes et les tailles varient en fonction de l'arbre abattu.

Maigre rémunération

A cette étape, le scieur peut espérer toucher sa rémunération. Car c'est après avoir effectué ce travail de transformation de troncs d'arbre en billes ou en madriers, que les deux scieurs peuvent être payés par leur employeur, connu sous le nom d'exploitant forestier. Chaque bille, suivant sa longueur (4 à 7 mètres), est payée à 700F ou 800F selon les négociations conclues entre les deux parties. La recette journalière réalisée est fonction du nombre de billes réalisées. Elle peut atteindre 8.000 Fcfa.

Nombre de ces scieurs, débordant d'énergie et presque infatigables, donnent l'impression d'être sous l'effet de produits stimulants. Dans un tel état, ils sillonnent le reste des forêts à longueur de journée en sélectionnant les meilleures essences forestières aussi bien en qualité de bois, en diamètre qu'en hauteur. Ces essences, pour la plupart sont communément appelées kosso, vaine, ébène, avzélia, milena etc. Les scieurs sur tous les fronts Pendant que certains sont dans les forêts de Sékogourou, Nassoukou, Guilmarou ou de Kédékou dans la commune de Kouandé, d'autres sont à Gnèmasson ou à Tobré dans la commune de Pehunco. Un autre groupe sillonne les forêts de Kérou, notamment à Firou ou à Kaobagou, un arrondissement de la commune de Kérou, en pleine zone cynégétique du parc zoologique de la Pendjari. Quelques scieurs préfèrent s'attaquer à la forêt classée de l'Alibori supérieur se situant entre Kérou, Pehunco et la commune de Gogounou. Décidément, tout est mis en oeuvre pour détruire très rapidement et en peu de temps l'environnement écologique des communes de Kouandé, Kérou et Pehunco à l'Est. Et, même dans les communes du Borgou et de l'Alibori, frontalières aux 2Kp, à savoir, Sinendé, Gogounou et Banikoara.

Une filière bien organisée

L'exploitation abusive du bois dans les communes de Kouandé, Kérou et Pehunco (2Kp) s'apparente à une filière agricole où interviennent plusieurs acteurs. A la différence qu'il n'y a pas d'intrants tels les pesticides, les herbicides et les semences, une chaîne est constituée autour de l'exploitation forestière. Ainsi, les différents acteurs intervenant dans le système sont nombreux : scieurs, ramasseurs de madriers, chargeurs, transporteurs, sans occulter les populations corrompues et les administrations communale et forestière. Du propriétaire terrien à l'administration communale en passant par les élus locaux au niveau des villages, arrondissements, associations ou comités de lutte contre l'exploitation forestière, l'administration forestière, la responsabilité est partagée. La quasi-totalité des membres de ces structures se complètent pour ravager la forêt dans les 2Kp. Ils sont corrompus par des exploitants forestiers qui mènent allègrement leurs activités de coupe du bois. Des scieurs aux chargeurs, la main d'œuvre locale Entre toutes ces structures, la collaboration n'existe presque pas. La mésentente est surtout perceptible entre agents forestiers et administration communale dans toutes les localités de grandes forêts. Et la lutte contre l'exploitation forestière dans ces différentes localités est presque vouée à l'échec. Le nerf de cette guerre est l'argent qu'utilisent les exploitants forestiers pour les diviser. Pour vite avoir les produits en grande quantité, ces exploitants utilisent la main d'œuvre locale. Dans l'organisation du travail, les premiers qui s'occupent de l'abattage des arbres dans les forêts, les taillent en billes ou les réduisent au besoin en madriers sur les sites d'exploitation. Les ramasseurs ont pour rôle de prendre l'une après l'autre, les billes et les madriers qu'ils mettent en tas sur un site accessible aux camions dans les forêts. A cette étape, les chargeurs interviennent. En effet, l'exploitant forestier envoie un camion sur le site où sont assemblés les madriers et les billes. Et les chargeurs font le conditionnement en alignant les bois dans le camion qui les transporte de la brousse au domicile de l'exploitant forestier (généralement chef lieu de la commune). L'exploitant forestier fait le point de sa moisson et connaît son revenu après la vente. Des taxes dans tous les sens Avant de convoier la marchandise sur Cotonou, l'exploitant forestier paie à la mairie territorialement compétente, des Taxes sur le développement local (Tdl) contre quittances. Le prix de la taxe varie d'une commune à l'autre. Selon nos investigations, l'antenne communale de l'administration des eaux, forêts et chasses perçoit ses taxes parfois sans aucune trace.

Certains jeunes constitués en défenseurs contre l'exploitation abusive du bois et qui ont lutté vainement contre le phénomène dans les trois communes, ont fini par devenir eux-aussi des collecteurs de taxes. Ils prennent leur part du gâteau avant le départ des camions. C'est après ces formalités, que l'exploitant forestier fait convoier dans des camions bien bâchés, la marchandise. Selon quelques exploitants forestiers rencontrés, ce sont les Chinois qui leur achètent les produits et les acheminent chez eux en Chine. Voilà comment la filière est organisée. Seulement, ce commerce occasionne des conséquences désastreuses sur le plan environnemental des communes dans lesquelles l'activité se développe. Kouandé dévastée de tous ses grands arbres Dans chacune des trois communes, le constat est le même dans toutes les forêts pénétrées. Les gros arbres qui, jadis, servaient de couvert végétal ont disparu. Plus rien ne reste. Tout a été pratiquement vendu par les exploitants forestiers locaux et étrangers. La coupe du bois dans cette région a été faite avec la complicité aussi bien des élus locaux que les populations à la base, y compris les différentes structures créées pour la lutte. Les exploitants forestiers ont également fait la sourde d'oreille par rapport aux différentes décisions prises au cours des différentes sessions du Conseil communal. Ils ont tout le temps poursuivi les activités de coupe de bois dans toutes les communes allant parfois même couper les espèces protégées telles le Karité et le néré pour en faire du charbon et très souvent sans permis de coupe. Aucun des arrondissements de la commune de Kouandé, n'a été épargné par la coupe frauduleuse du bois. Des pistes sont créées dans toutes les forêts des arrondissements de Chabicouma, Birni, Orougayo, Fô-Tancé, Guilmaro et à Kouandé centre surtout dans les villages de Sékégourou, Kédékou, Boro, Nassoukou, Sakabou de la commune de Kouandé.

Responsabilité de l'administration forestière apostrophée

Le phénomène s'est souvent accentué toutes les fois que le Conseil communal de la localité prend des décisions pour interdire la coupe du bois. Il y a une complicité entre les élus locaux des villages et les associations ou comités de lutte installés à tous les niveaux qui ne favorise pas la lutte contre l'exploitation abusive du bois. Certains membres de ces structures de lutte qui résistent à la corruption sont devenus des bêtes à battre par tous ceux qui en profitent. Le maire de la commune de Kouandé, à ce sujet, a affirmé que la question de la coupe frauduleuse du bois est devenue un casse-tête. Georges Bouko a déploré la mauvaise collaboration entre l'administration communale et l'administration forestière. Toutes les tronçonneuses saisies par le comité communal de lutte et transférées à l'administration forestière se retrouvent sur le terrain quelques jours après la saisine. Ce qui confirme les déclarations de quelques personnes ressources rencontrées. Elles affirment que des agents forestiers disposent également de leurs propres tronçonneuses. Quelques-uns mutés en moins d'une année de fonction dans la commune, s'enrichissent illicitement et sont propriétaires de plusieurs maisons. Le maire Georges Bouko a d'ailleurs dénoncé à l'autorité préfectorale de Natitingou, le pillage systématique et sans précédent des ressources forestières avec la complicité de ceux qui sont censés les protéger. Aussi s'est-il indigné de constater que des amendes de fortes sommes d'argent perçues par des membres des comités, sous-comités et cellules de lutte installés étaient détournées. Il a également reconnu que des saisies en nature opérées par les membres du comité de lutte n'étaient parfois pas convoiées à la mairie mais vers des lieux inconnus. Des dérapages qui ont amené le maire de la commune à suspendre l'activité des comités et à prendre d'autres mesures, qui, elles-mêmes, sont restées inefficaces sur le terrain. Même des délibérations du Conseil communal de Kouandé sont restées sans effet sur l'exploitation forestière. Informé de cette coupe abusive du bois dans les 2Kp, le Ministre chargé de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la Nature, Blaise Ahanhanzo-Glèlè a encouragé la saisie du bois au cours de sa tournée, afin de réaliser des tables et bancs au profit des établissements scolaires publics. Mais à Kouandé, un lot de madriers saisis et entreposés dans une scierie par la mairie pour la confection des tables et bancs est encore sous le véto de l'administration forestière. Tous les produits issus de cette exploitation abusive et clandestine saisis sont souvent confisqués d'office au profit de l'Etat. Les produits sont vendus de gré à gré ou par voies d'adjudication publique par les services des forêts au profit du trésor public. Le bois ainsi vendu est acheminé avec un laissez-passer spécial qui indique l'itinéraire. Mais de nombreux élus locaux et populations des 2Kp ont du mal à comprendre cette délivrance des laissez-passer spéciaux établis par l'administration forestière pendant la période de lutte. L'inspection forestière des départements de l'Atacora et de la Donga rapprochée refuse de se prononcer sur ce sujet. Tous les agents forestiers rencontrés sur le terrain ont exigé l'aval de la hiérarchie avant toute interview sur la situation de la coupe abusive du bois dans ces différentes localités.

Péhunco, le nid des exploitants forestiers étrangers

Pour mieux coordonner la coupe abusive et frauduleuse de bois, les exploitants forestiers ont trouvé comme localité de refuge, la commune de Pehunco. Dans cette commune réputée le centre par excellence de logements des scieurs à la tronçonneuse, la situation de l'exploitation forestière est semblable à celle des deux autres communes frontalières. Mais la particularité ici, c'est la manière choisie pour combattre le phénomène qui avait pris une tournure très inquiétante. Au sein des populations, tous ceux avaient la possibilité de s'acheter une tronçonneuse sont devenus exploitants forestiers. Sans permis de coupe encore moins d'agrément, plusieurs jeunes ont envahi les forêts. Des camions chargés de tonnes de madriers ou des billes ont embarqué de cette localité pour Cotonou et Lomé. Un groupe de jeunes agissant au nom de la société civile se sont constitués pour la lutte. Ils sont passés à la vitesse supérieure après des avertissements adressés aux exploitants forestiers pour quitter le territoire. Un ultimatum de déguerpissement de la forêt leur a été lancé. Des opérations de saisies de bois ont été fructueuses au point où l'esplanade de bureau de l'arrondissement central de Pehunco est remplie de billes et de madriers. Une opération de saisie de madriers qui a dégénéré en affrontement entre convoyeurs et membres de la société civile, a fait des prisonniers. Le Chef de l'arrondissement central de Pehunco, **Soumaà la Tamou Sessedé**, la Présidente de l'association, **Zinatou Kora Zaki** et plusieurs autres membres du comité de saisie de bois dans la localité ont passé une période de leur vie à la prison civile de Natitingou pour une affaire pénale. Il leur est reproché d'avoir outrepassé leurs prérogatives dans la lutte contre la coupe abusive du bois. Mais les opérations de saisie ont permis de rassembler un gros tas de bois exposé aux intempéries à l'arrondissement de Pehunco centre. Les personnes interpellées ont été libérées après trois à quatre mois de détention. Ces arrestations ont fait baisser le moral de la troupe des anti-exploitants forestiers. Même quelques membres du Conseil communal de Péhunco engagés dans la lutte ont baissé les bras.

Suite à des protestations, des efforts infructueux à Kérou

Les exploitants forestiers ne trouvant plus en abondance des arbres à couper à Kérou, ont attaqué la forêt classée de l'Alibori supérieur. Ils progressent, avec la complicité des propriétaires terriens, certains élus locaux et agents forestiers, vers les Parcs nationaux de la Pendjari et du W. La lutte menée par l'administration communale et l'association des jeunes pour le développement de la commune de Kérou n'a rien donné. A la faveur d'une marche de protestation pacifique, cette association a dénoncé l'administration forestière et les élus locaux impliqués dans la déforestation de leur localité. Les résultats escomptés en initiant cette manifestation ne sont pas atteints. La détermination du maire de Kérou, Al Hadja Abiba Dafia épouse Ouassagari, pour la lutte contre la déforestation a engendré des mutations des agents des eaux et forêt de la localité. Mais malgré cela, les nouveaux agents forestiers ont tôt fait de s'impliquer et de cautionner la coupe abusive du bois. Ce qui a fait dire à Mme le maire de Kérou : « *On dirait que c'est les mêmes agents qui reviennent en changeant de visage* ». Pour le maire de la commune, l'exploitation forestière est devenue un fléau à Kérou. Un véritable casse-tête qui a préoccupé le Conseil communal de la localité. Selon le maire, la lutte contre l'exploitation forestière a échoué, malgré toutes les mesures prises. Au cours de la première mandature du Conseil communal, le phénomène était moins criard, reconnaît la seule femme maire au Bénin. Elle a fait savoir que c'est depuis 2008 que l'exploitation forestière a pris de l'ampleur. Ainsi, tous les comités installés dans les villages et hameaux de la commune de Kérou, en complicité avec les agents des eaux et forêts et même de l'administration communale, ont participé à la déforestation. Les chefs de villages et des quartiers de ville responsabilisés pour la lutte après la dissolution des comités, ont également supervisé des coupes frauduleuses de bois en complicité avec des hommes en uniforme en charge de la protection de la nature. Pour réduire la coupe du bois dans les forêts de Kérou, le Conseil communal a élaboré une convention grâce à l'expertise d'un colonel des eaux et forêts avec pour objectif de réduire le nombre d'exploitants forestiers. Seuls ceux qui étaient en règle vis-à-vis des textes régissant le secteur, étaient autorisés à couper rationnellement le bois. Mais c'est sans compter avec la mauvaise foi des exploitants clandestins qui sont déterminés à en découdre avec les forêts. Ils sont nombreux à envahir les villages de Bokorou, Bagoubakou, Yokrigorou et bien d'autres localités surtout du côté de la région située vers l'Alibori supérieur.

La lutte dans le cadre de l'intercommunalité

Toutes les communes de Gogounou, Sinendé, Banikoara et Kérou unies n'ont pu arrêter l'abattage des arbres. L'exploitation forestière s'est accentuée après la séance de travail qui a regroupé à Kérou, d'une part le ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme et ses collaborateurs, dont notamment le secrétaire général dudit ministère et le Directeur général des forêts et ressources naturelles, et d'autre part, les maires des communes de Kérou représenté par le 2ème adjoint, Kouandé et Péhunco, les deux chargés de mission à la préfecture de Natitingou. Il était retenu que l'exploitation forestière dans le domaine protégé de l'Etat devra respecter les dispositions de la loi 03-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin qui ne l'autorise que dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'aménagement. Aussi était-il convenu que l'exploitation forestière dans le domaine protégé de l'Etat est interdite dans l'espace des 2Kp sauf cas de nécessité à but communautaire avec l'aval de l'administration forestière. Aucune des recommandations de cette séance n'a été respectée. Hormis les décisions prises ensemble dans le cadre de l'intercommunalité des 2Kp, chacune de ces communes a pris des arrêtés interdisant l'exploitation forestière. Des coupes d'arbres à la tronçonneuse se sont souvent opérées dans ces communes, au vu et au su des élus locaux et à la barbe des agents forestiers chargés de la protection des ressources naturelles. Le cri de détresse lancé par l'association des communes riveraines des aires protégées du Parc W (regroupent les communes de Karimama, Kandi, Banikoara, Malanville et Kérou) qui œuvre également pour la conservation et la protection des ressources naturelles, n'a pu émouvoir les exploitants forestiers. De fermes instructions du Directeur général des forêts et ressources naturelles pour arrêter la saignée Pour mettre fin à la coupe abusive du bois, le Directeur général des forêts et des ressources naturelles a bien voulu prendre le taureau par les cornes. Au cours d'une tournée récente, le nouveau patron de l'administration forestière a rencontré à Natitingou, tous les acteurs intervenant dans le secteur du bois. La présence de la presse locale a été formellement interdite par les hommes du colonel Théophile Kakpo pour qui, le linge sale se lave en famille. Des consignes fermes ont été données pour redorer le blason des agents des eaux et forêts souillé par leur complicité sur le terrain. Il a clairement notifié à ses hommes à la base, non seulement sa vision par rapport à la mission à lui assignée, mais aussi et surtout sur comment faire le travail selon les règles de l'art. Interrogé sur la situation dans les communes des 2Kp, le Colonel Théophile Kakpo a laissé entendre qu'il y a plus de peur que de mal. « *Là où les gens sont appelés à travailler, précise-t-il, il y a toujours des problèmes* ». Pour lui, il n'y a jamais de corrompu, sans corrupteur. Mais il a souhaité que les élus locaux soutiennent l'administration forestière dans le combat de la lutte contre la déforestation. Selon lui, des mesures hardies sont déjà prises et la situation est rentrée dans l'ordre dans les 2Kp. Théophile Kakpo a exhorté chaque acteur non seulement au respect des textes en vigueur du secteur, mais aussi à jouer pleinement son rôle. Il a annoncé à tous les usagers du bois, que la forêt classée de l'Alibori supérieur est dotée d'un plan d'aménagements avec des zonages et son plan de progression. Il a invité surtout les populations riveraines à respecter scrupuleusement les décisions liées à ce plan d'aménagement, qui selon lui, dispose des zones d'exploitation agricole, des zones d'exploitation forestière et des zones de conservation. Ce passage du Directeur général des eaux et des ressources naturelles suivi des actes interdisant l'exploitation forestière a permis d'observer une certaine accalmie dans les forêts des communes de Kouandé, Kérou et Pehunco ces derniers jours. Certains exploitants forestiers ont pris du recul. D'autres poursuivent clandestinement la coupe dans les localités des 2Kp. Le trafic de bois d'œuvre a baissé, mais la majorité des élus locaux, en l'occurrence les maires de ces communes envahies, sollicite l'implication personnelle du Chef de l'Etat pour arrêter définitivement cette coupe d'arbres qui n'a que trop duré.

Dossier réalisé par Hervé.

M. Yotto et Jean-Claude Kouagou Authors: Le Matinal Créé le vendredi 25 mai 2012 00:48

Source : <http://www.atinsa.net/component/content/article/4-presse-ecrite/benin-presse-ecrite/14786-exploitation-forestiere-dans-les-communes-de-kouand%C3%A9-et-p%C3%A9hunco-alerte-danger.html>

9. Bénin: Un mouvement des jeunes volontaires pour l'environnement engagé pour promouvoir l'écocitoyenneté

Publié le 2012-09-01 14:47:23 | French. News. Cn

COTONOU, 31 août (Xinhua) -- Un mouvement des jeunes volontaires pour l'environnement s'est engagé ce vendredi à Cotonou, pour promouvoir l'écocitoyenneté sur toute l'étendue du territoire national du Bénin, a constaté sur place le correspondant de l'Agence Xinhua.

"Nous, jeunes volontaire pour l'environnement, prenons ici, l'engagement solennel d'exécuter avec vocation et succès la mission à nous confier qui est la promotion de l'écocitoyenneté sur toute l'étendue du territoire national du Bénin. Ainsi, nous contribuerons aux changements de comportements pour un développement durable de notre cher pays, le Bénin", a déclaré la porte-parole du mouvement des jeunes volontaires pour l'environnement, Mme Judith Akogbéto.

Ainsi, pendant trois jours, la centaine membres de ce mouvement des jeunes volontaires pour l'environnement seront dispersés dans le pays, notamment dans les marchés, sur les places et lieux publics et même dans les maisons pour sensibiliser les populations béninoises sur la préservation de l'environnement.

Selon une récente étude réalisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bénin fait face à de nombreux problèmes environnementaux notamment l'aggravation de la pollution atmosphérique, et de la dégradation des côtes, et ce, du fait d'un exode rural massif en direction des milieux urbains.

"Dans le domaine des changements climatiques par exemple, les menaces se manifestent par l'émission des gaz à effet de serre. En effet, à partir de l'analyse des inventaires des émissions des gaz à effet de serre (GES) réalisée en 1992, on arrive à conclure que les principales sources d'émissions de GES au Bénin sont les secteurs agriculture (70.5%) et foresterie (26.93%). Globalement, les émissions de GES au Bénin sont évaluées à 54155,65 Gg de CO2 par an", révèle l'étude.

En ce qui concerne la biodiversité, explique la même source, la menace se manifeste par la disparition d'un nombre élevé d'espèces animales et végétales.

"Dans les aires protégées du pays par exemple, plus de 544 espèces de plantes menacées ont été identifiées, dont plus de 50% ont disparu de l'écosystème global du Bénin. La destruction des habitats écologiques dus à la pauvreté et à l'explosion démographique renforce les menaces sur la biodiversité dont la destruction accroît la dégradation de la situation des pauvres eux-mêmes et les maintient dans une vulnérabilité sans précédent", indique la même source.

Par rapport à la désertification, souligne le même document du PNUD, la manifestation de la menace s'observe par la dégradation des terres se traduisant par l'incapacité des systèmes de production à couvrir les besoins alimentaires et à maintenir leur durabilité.

"La non satisfaction des besoins alimentaires essentiels aggrave la pression sur les ressources naturelles car malgré le manque de données précises, et grâce aux travaux récents du Centre National de la Télédétection (CENATEL), on accepte aujourd'hui qu'au Bénin, la forêt recule au rythme annuel moyen de 1.000 Km2.

L'érosion des sols dépasse les 30 millions de tonnes de terre par an", note la même source.

De même, souligne la même source, l'appauvrissement et la dégradation des sols, la diminution des ressources halieutiques dans les cours d'eau, la raréfaction du bois, la pratique de la culture itinérante sur brûlis avec pour corollaires la baisse du couvert végétal accroissent également la pression sur les ressources naturelles et rendent difficile l'application de la gouvernance environnementale au niveau local.

"Il serait difficile d'atteindre les OMD dans un tel contexte de gestion des ressources de base", avertit le PNUD.

Sources : http://french.news.cn/afrique/2012-09/01/c_131821301.htm & <http://ajape-asso.over-blog.com/tag/Actualialit%C3%A9s%20environnementales/> & <http://www.icilome.com/nouvelles/news.asp?id=45&idnews=20546>

10. 1ère édition de la rentrée environnementale universitaire: Le Caben pour la révolution des mentalités

Ouvrir pour l'assainissement du cadre universitaire est l'une des missions que s'est assignée le **Comité d'action pour le bien-être et l'environnement (Caben)** []. C'est sur l'esplanade du bâtiment Hassan II que le comité a fait sa rentrée environnementale universitaire hier 21 mars 2013 à l'université d'Abomey-Calavi.

« La protection de l'environnement doit être la préoccupation de tous et il ne faut pas attendre les journées consacrées à cette cause pour la célébrer », a martelé Judith Akogbéto, directrice du Caben. Elle a par ailleurs rassuré du soutien de son institution à l'équipe rectorale dans son action de lutte contre la pollution de l'environnement. L'innovation de cette année est la mise sur pied d'une police environnementale pour veiller au maintien de la propreté au sein de l'espace universitaire d'Abomey-Calavi et la mise sur pied d'une équipe d'hôtesse. Les présidents de l'Uneb, de la Fneb et le représentant du Centre des œuvres universitaires et sociales, Léopold Ganhoumédé ont reconnu les mérites du Caben pour ses œuvres. Ils ont également invité les étudiants à participer aux campagnes de salubrité de l'institution.

Source :

<http://www.topactubenin.info/pag/actu.php?titlactu=1%C3%A8re%20C3%A9dition%20de%20la%20rentr%C3%A9e%20environnementale%20universitaire%20Le%20Caben%20pour%20la%20r%C3%A9volution%20des%20mentalit%C3%A9s>

11. Ecologie du paysage : une contribution inédite à la lutte intégrée en Afrique

04/02/2014

En Europe, en Asie ou en Afrique, un papillon connu sous les noms de noctuelle de la tomate ou armigère (en latin *Helicoverpa armigera*), pond ses œufs sur plusieurs plantes cultivées (cotonnier, tomate et maïs principalement), les fleurs sont ensuite dévorées par les chenilles. Au Bénin, par exemple, les dégâts causés par l'insecte peuvent faire chuter les rendements des cotonniers jusqu'à 62 % !

12. Coordonnées GPS des stocks de bois illégaux au Bénin

1) Coordonnées GPS d'un stock de bois illégal, dans le quartier de Togoudo, de la commune d'Abomey-Calavi :

N °6°24.481'
E 002°19.753'

13. Annexe : Associations environnementales sur le Bénin

JVE Benin (Jeunes Volontaires Environnementaux)

Contact: HOUNTONDJI Mawusse Tél+229 95432239 email: jvebenin@gmail.com fb:ONG JVE Bénin. Site web: www.jve-benin.org

JVE-BENIN, Siège social : C/ 478 Bar TITO Maison POBLAH, 02 BP 2739 Cotonou
Tel: (+229) 21 32 08 38 / 95 43 22 39/ 95 71 92 67, E-mail: jve.bj@jve-benin.org

Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE)

131, rue Ofé (route de la radio bonne nouvelle) - Tokoin Casablanca
Tel: +228-2200112 - Fax: +228- 2220648 - Cel: 9216740/9134821
Email: yvetogo@hotmail.com, Site Web: www.ong-jve.org, BP: 8823, Lomé, Togo
Adresse : 03 BP 1409 Cotonou Jéricho, Avlékété , Atlantique 3, Bénin.
Téléphone : +229 95 05 81 11, Fax : +229 21 31 23 35

Comité de Lutte contre la Destruction des Forêts, Zinatou Kora Zaki présidente, +229 96 90 87 48; +229 95 73 20 65.

Nature Tropicale ONG, Membre de l'UICN,

Lot 4477 «R» Yagbe 06 BP 1015 Akpakpa PK 3 Cotonou, République du Bénin,
Tel.: (229) 21 33 37 73; Fax. (229) 21 33 87 32 / Cell. (229) 95 40 94 14; (229) 96 10 08 37, (229) 93 48 99 15
Email: ntongmu@yahoo.com, info@naturetropicale.org, Email de M. Josea S. Dossou-Bodjrenou : josea_bj@yahoo.co.uk
(Private)
<http://www.naturetropicale.org> / YouTube:<http://www.youtube.com/user/NatureTropicale> / Skype id: nature.tropicale.ong

Jeunes Volontaires pour l'Environnement Bénin - ONG JVE BENIN

Informations juridiques

Nationalité de l'OSC : Béninoise

N° enregistrement : N°2010/0105/DEP-ATL-LITT/SG/SAG-ASSOC du 17 mars 2010

Date de parution au JO : 15 mars 2010

Fiche d'enregistrement du CPSC :

Présentation générale

Catégorie d'organisation : ONG

Domaine d'intervention : Environnement ; Assainissement ; Accompagnement/ Formations ; Plaidoyer/ Lobbying ; Changement climatique ; Biodiversité ; Climat et énergie ; Accès à l'énergie ; Séminaires ; développement durable

Public cible : Organisations de la Société Civile ; Jeunes ; Femmes ; Artisans ; Agent de développement ; Communautés autochtones ; Ecolier ; Etudiant ; Elève ; jeunes défavorisés ; Maraîchers

Liens avec la MdSC : Adhérents à la MdSC

Bureau principal : Cotonou

Département d'intervention : Atlantique ; Mono ; Ouémé ; Littoral

Contact

Adresse principale : C/478 Bar TITO Maison POBLAH - 02 BP 2739 Cotonou Rép. du Bénin

Nom du contact : HOUNTONDJI Mawusé

Téléphone : (+229) 21.07.62.02 / 95.43.22.39

Mail : jvebenin@gmail.com

Site internet : www.jve-benin.org

Responsables

Nom du Président : ALAGBE Landry

Contact du Président : (+229) 94.03.28.67
Nom du Directeur : HOUNTONDJI Mawusé
Contact du Directeur : (+229) 95.43.22.39

Activités principales

Activités - Séances de sensibilisation sur les changements climatiques à l'endroit des populations, - Plaidoyers à l'endroit des autorités - Journées de salubrités - Participations aux négociations internationales sur les Changements Climatiques (AMCEN, CoP etc.) - Ateliers et Café-débat sur des thématiques liées au Développement Durable **Projets:** - Projet Education Relative à l'Environnement en Milieu Scolaire (EMIS) - Projet Africa-adapt : séances de partage d'informations sur les cc et adaptation communautaires - Vers un Mouvement Environnemental de la Jeunesse plus fort au Bénin (TSYEMA - Bénin) - Promotion de l'auto emploi des jeunes pour une meilleure participation au développement de la commune de Cotonou (PEJPD) - Clean Energy in Africa (CLENA)

Source : <http://www.mdsbenin.org/spip.php?article1695>

Source : <https://www.facebook.com/pages/ONG-JVE-Bénin>

Vulgarisation Droits et Devoirs du Citoyen (V D D C) - Su SANAM SWIM

Informations juridiques

Nationalité de l'OSC : Béninoise

N° enregistrement : 2012 n° 6/028-P6SG6STCCD/DCDI*ONG du 29 août 2012

Date de parution au JO : 1 er mai 2013

Fiche d'enregistrement du CPSC :

Présentation générale

Catégorie d'organisation : ONG

Domaine d'intervention : Environnement ; Culture au service du développement ; Economie ; Social ; Politique ; Technologie

Public cible : Communautés rurales

Liens avec la MdSC : Adhérents à la MdSC

Bureau principal : Ouassa-Pehunco

Département d'intervention : Atacora ; Donga

Contact

Adresse principale : BP 27 Ouassa-Pehunco, siège social: commune de Ouassa-pehunco, Maison KORA Zaki Yarou

Nom du contact : KORA - ZAKI Y. Zinatou

Téléphone : 95 25 65 60/ 96 90 87 48

Mail : droitsetdevoirs1999@gmail.com

Site internet :

Responsables

Nom du Président : KORA - ZAKI Y. Zinatou

Contact du Président : 95 25 65 60/ 96 90 87 48

Nom du Directeur : GARBA Wenceslas

Contact du Directeur : 97 32 18 11/ 95 70 40 41

Activités principales

- Lutte contre la déforestation - Lutte contre le trafic des enfants - Lutte contre les cicatrices raciales et les tatouages. - Vulgarisation de l'ordonnance n° 27 PR/ MJL interdisant tout apposition sur le corps humain de marques extérieures d'appartenance à une race, ethnie, tribu ou collectivités quelconques du 21 août 1967. - Instruction des adultes... etc
Vulgarisation des textes sur les droits des enfants et de l'homme.

Source : http://www.mdsbenin.org/fiche_organisation.php?id=2133

Sommaire

1. Environnement : LE BENIN, 4E PAYS AU RANG MONDIAL DESTRUCTEURS DE FORETS 1
2. LE BENIN, 4E DES PAYS DÉVOREURS DE FORETS..... 1
3. La destruction de la mangrove, danger écologique pour les côtes du Bénin 1
4. Destruction des forêts au Bénin : Nature Tropicale dénonce le mutisme du gouvernement 1

5.	Coupes abusives de bois dans les forêts naturelles au Bénin	2
6.	Militante écologiste emprisonnée durant 6 mois au Bénin pour ses actions pour les forêts.....	3
7.	Destruction anarchique des forêts dans la région des 2Kp : Outrées, les populations sollicitent l'intervention de Yayi.....	3
8.	Exploitation forestière dans les communes de Kouandé, Kérou et Péhunco:Alerte ! danger	10
9.	Bénin: Un mouvement des jeunes volontaires pour l'environnement engagé pour promouvoir l'écocitoyenneté	13
10.	1ère édition de la rentrée environnementale universitaire: Le Caben pour la révolution des mentalités	13
11.	Ecologie du paysage : une contribution inédite à la lutte intégrée en Afrique	13
12.	Coordonnées GPS des stocks de bois illégaux au Bénin	14
13.	Annexe : Associations environnementales sur le Bénin	14